

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SULPICE (Oise)**

**SÉANCE du 28 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-huit février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux février par Monsieur le Maire, Philippe VAN DER HAEGEN.

**PRÉSENTS** : Messieurs Philippe VAN DER HAEGEN, Olivier DOUCHET, Francis FLEUR, Romain POESSEL, Stéphane MOREAU, Christian OLLIVIER.

Mesdames : Noëlle MODIQUET, Karine SOETAERT, Maryse BOURDON Aurélie LEOURIER, Cécile FAVINO, Béatrix BAUX

**ABSENTS EXCUSES**: Delphine FLECHY procuration à Béatrix BAUX, Martine THORY procuration à Romain POESSEL, Jean-Luc BONNEL procuration à Aurélie LEOURIER.

## **ORDRE DU JOUR**

Adopté à l'unanimité.

- 1 Désignation du secrétaire de séance.
- 2 Approbation du compte rendu du 25 janvier 2023.
- 3 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 17 janvier 2023 (CLECT).
- 4 Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) de la parcelle AC39.
- 5 Implantation de conteneurs à verre.
- 6 Compte de Gestion de dissolution de l'AFR Auteuil/St-Sulpice.
- 7 Informations et questions diverses.

### **1° Désignation du secrétaire de séance.**

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Noëlle MODIQUET.

### **2° Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **3° Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 17 janvier 2023 (CLECT).**

Monsieur Olivier DOUCHET, adjoint au maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'aux termes de la loi, une CLECT est obligatoirement créée entre l'EPCI THELLOISE et ses communes membres dès lors qu'il est fait application du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique.

La CLECT est chargée d'une seule mission : procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPC, du fait des compétences transférées par les communes membres. Il découle de cela le présent rapport de la CLECT du 17 janvier 2023 qui ne concerne que les communes suivantes :

- Abbecourt,
- Belle-Eglise,
- Berthecourt,
- Dieudonné,
- Mortefontaine-en-Thelle,
- Neuilly-en-Thelle,
- Ponchon,
- Puisieux-le-Hauberger,
- Sainte-Geneviève,
- Villers-Saint-Sépulcre

Considérant qu'il y a lieu pour la commune de se prononcer sur l'adoption du rapport de la CLECT précité relatif à la compétence voirie (évaluation des charges restituées aux communes et/ou transférées à la Communauté de communes THELLOISE - Modification de la définition de l'intérêt communautaire - Modification des limites de zones agglomérées de certaines communes)

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Communauté de communes Thelloise ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **4° Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) de la parcelle AC39.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que tout propriétaire désirant vendre un bien est soumis au droit de préemption urbain (DPU), suivant les modalités instaurées par la délibération n° 2018-10-01 du 02 octobre 2018 sur les zones U, UC, UP US, 1AUh et N du Plan Local d'Urbanisme, et doit adresser à la mairie où se trouve le bien une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

Il informe les membres du conseil municipal que la mairie a reçu le 2 février 2023 une DIA transmise par Maître Catherine CHAMPION, Notaire à NOAILLES (Oise), concernant la parcelle :

- Section AC n° 39 d'une contenance de 271 m<sup>2</sup>

Il précise que les différents projets d'aménagement actuellement à l'étude sur la commune de Saint-Sulpice sont directement concernés par cette vente qui représente une réelle opportunité.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE** de reporter la délibération en raison d'un manque d'informations concernant procédure encadrant la DPU.

Monsieur Christian OLLIVIER, conseiller municipal, propose d'établir une note d'information sur cette procédure afin de délibérer au plus tôt.

## **5° Implantation de conteneurs à verre.**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes Thelloise a indiqué lors du conseil communautaire de juin dernier avoir fait appel au bureau d'études Verdicité afin de nous accompagner dans notre projet sur les bornes à verre.

En effet, le but de ce projet est de redéfinir le maillage des bornes à verre permettant d'optimiser les emplacements et le nombre de ces dernières afin que chaque administré puisse déposer ces emballages en verre au plus près de son domicile.

Le bureau d'études Verdicité s'est rendu dans la commune, pour étudier les emplacements des conteneurs sur le terrain.

De ce fait, la Communauté de communes Thelloise nous a adressé des propositions d'implantations qui ont été faites par le bureau d'études afin de recueillir notre avis :

- Parking de la salle des fêtes avec retrait des deux bornes aériennes et implantation d'une borne enterrée.
- Parking côté impasse du Chemin Vert avec l'implantation d'une des bornes aériennes récupérées à la salle des fêtes.
- Rue de Troussencourt, angle rue de Beauvais avec l'implantation d'une des bornes aériennes récupérées à la salle des fêtes.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE** pour un aménagement des trois conteneurs sur l'emplacement au niveau des salles des fêtes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

## **6° Compte de dissolution de l'AFR Auteuil/St-Sulpice**

Monsieur le Maire informe que l'Association Foncière de Remembrement AUTEUIL/SAINT-SULPICE a demandé sa dissolution.

L'arrêté Préfectoral de dissolution du 24 octobre 2022 précise que l'actif financier sera divisé par moitié à chaque commune.

Suite à cette décision, il convient d'accepter le compte de dissolution.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**ACCEPTE** le compte de dissolution de l'Association Foncière de Remembrement AUTEUIL/SAINT-SULPICE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déléguer Madame Martine DELAPLACE Maire d'Auteuil, pour signer le compte de Gestion de la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement AUTEUIL/SAINT-SULPICE.

**PRECISE** que la commune de SAINT-SULPICE reprendra au 002 du budget 2023 un excédent de 674, 32 euros.

## **7° Informations et questions diverses.**

### **➡ Comité communal d'embellissement :**

Une intervention est prévue le 4 mars 2023 avec comme objectif :

- Le calvaire des Godins,
- L'entretien de l'abreuvoir du Val de l'Eau.

### **➡ Ecole :**

Un préavis de grève a été déposé pour la journée du mardi 7 mars 2023, un accueil périscolaire va être mis en place.

### **➡ Convention CDG 60 :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 janvier dernier concernant l'adhésion de la mairie au dispositif du Centre de Gestion de l'Oise pour le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Pour valider cette convention il est nécessaire de nommer des référents pour le dispositif de signalement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne :

- Madame Cécile FAVINO
- Monsieur Stéphane MOREAU

### **➡ Entretien des espaces verts communaux :**

Monsieur le Maire informe que l'entreprise « Les Jardins de Beaufrênes » titulaire du marché de l'entretien des espaces verts communaux et des chemins a cessé son activité. Différentes entreprises sont actuellement consultés pour pourvoir au remplacement.

### **➡ Informations :**

- Une formation compostage organisée par la THELLOISE aura lieu le 8 mars 2023 à la Salle des Fêtes de Saint-Sulpice.
- L'opération « Nettoyons le Nature » sera organisée le 19 mars 2023 en partenariat avec la région des hauts-de-France. Rendez-vous le 19 mars à 9h aux salles des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Délibérations prises lors de la séance du 28 février 2023 :

<b>2023-02-01</b>	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 17 janvier 2023 (CLECT).
<b>2023-02-02</b>	Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) de la parcelle AC39.
<b>2023-02-03</b>	Compte de Gestion de dissolution de l'AFR Auteuil/St-Sulpice
<b>2023-02-04</b>	Implantation de conteneurs à verre.

**Le Maire,  
Philippe VAN DER HAEGEN**

**Le secrétaire de séance,  
Madame Noëlle MODIQUET**